

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1093 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1093

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-1478 du 9 août 1947 fixant le taux d'intérêt de l'emprunt de 200 millions de la Compagnie du chemin de fer franco éthiopien. (.J. O. IL F. du 12 août 1947, page 7872.) Art. 2. —Le présent arrêté, qui donnera lien à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives,LIURETTE.